

Vente d'une chapelle du cimetière de Roubaix

Entre

la Ville de Roubaix,
représentée par Margaret CONNELL,
adjointe, agissant par délégation de
Guillaume DELBART, Maire de Roubaix
et ci-après dénommée « le vendeur »

et

M.....,
né le à
domicilié
.....
ci après dénommé « L'acquéreur »

Préambule

La ville de Roubaix a repris, dans le cadre de procédures de reprise de sépultures après constat d'abandon, d'anciennes concessions perpétuelles surplombées par des chapelles. Dans un but de conservation du patrimoine, elle a décidé, par délibération municipale n° 0280 du 5 octobre 2017, de mettre en vente certaines de ces chapelles, afin qu'elles soient réhabilitées. C'est de l'une de ces chapelles dont il s'agit dans le présent contrat. La ville a porté à la connaissance des potentiels acquéreurs :

- la délibération mentionnée,
- le projet du présent contrat,
- le n° d'emplacement de la sépulture,
- une photo récente de la chapelle,
- les horaires d'ouverture du cimetière permettant de voir la chapelle,
- une expertise de la chapelle en date de 2008, avec indication des travaux à faire.

L'acquéreur reconnaît avoir eu la possibilité de prendre connaissance, préalablement à l'achat, de l'intégralité de ces informations.

Objet de la vente

la chapelle sise sur l'emplacement n°... allée ... du cimetière de Roubaix, où elle y surplombe un caveau de ...m2 comportant ... places.

Prix de la vente

La vente est consentie au prix de euros, arrêté par enchère sur le site webenchère. Ce prix est celui de la chapelle, et il n'exonère pas l'acquéreur du paiement de la concession.

Engagement de l'acquéreur

L'acquéreur s'engage à :

- laisser la chapelle sur place
- rénover la chapelle, dans un délai de 24 mois, pour mettre fin aux désordres constatés sur l'expertise jointe et qui étaient connus de lui au moment de l'enchère.

L'acquéreur s'engage à déposer, pour validation, à la conservation du cimetière, un devis détaillé avec descriptif des travaux envisagés, un mois au moins avant la date envisagée pour le démarrage des travaux. Le montant prévisionnel des travaux indiqué sur l'expertise, qui s'entend en valeur 2008, est purement indicatif et sans valeur contractuelle. L'éventuel dépassement de coût à engager pour les travaux nécessaires à la remise en état n'exonère pas l'acquéreur de son obligation.

- s'acquitter, à la première inhumation ou au premier dépôt d'urne cinéraire, du prix total de la concession, au tarif en vigueur à ce moment là.

La concession sera au minimum une concession trentenaire. Elle commencera à courir à la date de son acquisition, c'est à dire, comme précisé, à compter de la première inhumation ou du premier dépôt d'urne.

Engagement du vendeur

Le vendeur s'engage à :

- remettre la chapelle, en l'état, à l'acquéreur
- donner à l'acquéreur une autorisation de travaux sur la base d'un devis détaillé avec descriptif des travaux envisagés, permettant de remédier effectivement aux désordres constatés par l'expertise jointe, et à assurer le bon état de conservation de la chapelle
- accorder à l'acquéreur une concession pour l'utilisation de la sépulture, au tarif en vigueur au moment de l'acquisition de cette concession.

Résolution de la vente

En cas de non engagement des travaux sur la base d'un devis conforme, comme détaillé aux articles précédents, dans un délai de 18 mois, la propriété de la chapelle retournera au vendeur. Le vendeur restituera alors à l'acquéreur le montant de l'enchère.

Dispositions finales

Une fois les travaux conformes réalisés, il est convenu que l'ensemble de la sépulture, concession et chapelle incluse, retombent dans le droit commun des concessions, sans que ni l'acquéreur ni le vendeur ne puissent plus alors recourir à quelque clause du présent contrat pour s'exonérer de l'application du droit commun. Ainsi, s'il devait advenir que la concession se trouve en état d'abandon, elle pourrait faire l'objet d'une reprise selon la procédure classique des reprises de sépulture en état d'abandon.

Fait à Roubaix, le

L'acquéreur	Le vendeur Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
M.....	Margaret CONNELL